

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0001/2016

Objet : Remplacement d'un poteau téléphonique

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que des travaux pour remplacer un poteau téléphonique doivent être réalisés au lieu-dit « Le Vault » à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit « Le Vault » en raison des travaux à compter du 02 Novembre 2016 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera alternée par panneaux.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise Alquenry CRT de Saint-Calais.



Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 27 Octobre 2016

Le Maire,
Jean LÉGER



 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêt de police de la circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h3 style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</h3>	 <p style="margin: 0;">N°14024*01</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : LEPAUVRE Prénom : Marie Helène
 Dénomination : GROUPE ALQUENRY Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : ZA du Pressoir
 Code postal 7 2 1 2 0 Localité : ST CALAIS Pays : France
 Téléphone 0 2 4 3 3 5 7 2 4 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : maintenanceblcvl@alquenry.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : LE VAULT
 Code postal 4 1 1 7 0 Localité : SARGE SUR BRAYE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : REMPLACEMENT POTEAU TELEPHONIQUE N72469
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ : _____
 Date prévue de début des travaux : 0 2 1 1 2 0 1 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 0 2 1 1 2 0 1 6
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole